



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/2003/L.62
15 avril 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-neuvième session
Point 15 de l'ordre du jour

QUESTIONS AUTOCHTONES

**Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord:
amendement au projet de décision 7 de la Sous-Commission intitulé**

**«Présentation du rapport du Groupe de travail sur les populations autochtones sur
ses vingtième et vingt et unième sessions à l'Instance permanente sur les questions
autochtones»**

Remplacer aux deuxième et troisième sessions de l'Instance permanente sur les questions autochtones en 2003 et 2004 pour y présenter, respectivement, les rapports des vingtième et vingt et unième sessions du Groupe de travail

par à la deuxième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones en 2003 pour y présenter le rapport de la vingtième session du Groupe de travail.
